

SEANCE DU 10 MARS 2017



L'an deux mil dix-sept, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY LE MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Date de convocation: 06/02/2017

PRÉSENTS : M. Bruno TAILLANDIER, M. Stéphane LANDUREAU, , M. François LEGER, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, M. Marcel DECOURTIEUX, Mme Sandra DERBORD, Mme Brigitte HUGUENEY, M. Jean-Marc MARCHAIS, M. Dominique MOULINS, M. Frédéric PIGEROULET, Mme Christiane QUINTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Mireille CHALOPIN (procuration à M. TAILLANDIER), Mme Christiane LEBERT (procuration à M. LANDUREAU), Mme Fabienne THIBAUT (procuration à M. MARCHAIS).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte HUGUENET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 06 février 2017.

Ordre du jour – séance du 10/03/2017

- ➔ Demande subvention DETR pour rénovation et mises aux normes restaurant de la Foulquetière
- ➔ Dossier subvention FAR pour restaurant de la Foulquetière
- ➔ Confirmation subvention TEPCV pour acquisition véhicule électrique et installation de ruchers
- ➔ Attribution des marchés aux entreprises retenues pour la construction du pôle secondaire de santé
- ➔ Convention de partenariat avec Initiative Indre pour Micro-Crédit
- ➔ Ouverture de postes correspondant aux demandes d'avancement du personnel
- ➔ Indemnité des élus (changement d'indice de référence)
- ➔ Questions diverses.

Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour :

- Proposition de contrat de maintenance pour les installations de protection contre la foudre entreprise GOUGEON.
- Demande d'augmentation de la cotisation versée au service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry pour 2017 soit 1.96 € par habitants au lieu de 1.43 € pour couvrir les frais d'acquisition d'un logiciel d'instruction des permis de construire et certificats d'urbanisme.

- Prise en charge des frais de scolarité pour deux élèves de Luçay le Mâle scolarisés à LEVROUX en CLISS

Rénovation et mise aux normes du restaurant de la Foulquetière – demande subvention DETR.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le restaurant de la Foulquetière, propriété de la commune de Luçay le Mâle, datant de 1970 pour la première partie et 1980 pour la seconde, aurait besoin de gros travaux de rénovation concernant notamment l'isolation thermique des façades et des combles, la modification du système de chauffage, le remplacement des menuiseries, la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le traitement des eaux usées et l'aménagement des terrasses et des abords.

Monsieur LE NAHENEK, architecte, a travaillé sur le projet de rénovation et mise aux normes de l'ensemble immobilier, salles de restauration, cuisines, sanitaires et terrasses. Il propose un projet estimatif d'un montant de 350 000 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires et frais divers, soit un montant total s'élevant à 396 375 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'engager des travaux de rénovation et mise aux normes de l'ensemble immobilier du restaurant de la Foulquetière,
- Approuve l'estimation financière des travaux réalisée par M. LE NAHENEK, architecte, s'élevant à 396 375 €
- Inscrit ce programme de travaux au budget primitif 2017,
- Etablit le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------|-----------|
| ✓ DETR | 118 912 € |
| ✓ Conseil Régional | 54 200 € |
| ✓ ADEME | 55 000 € |
| ✓ Conseil Départemental | 10.000 € |
| ✓ Fonds propres | 158 263 € |
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions inscrites dans le plan de financement.

TEPCV 2^{ème} tranche – Acquisition véhicule électrique et installation d'un rucher.

Par délibération en date du 4 juillet 2016, la commune de LUCAY LE MALE s'est engagée dans le projet de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » portée par la communauté de Communes Ecueillé-Valençay. Dans cette même délibération la collectivité a défini les thématiques prioritaires pour la commune.

Dans le cadre d'une deuxième phase TEPCV, la commune de LUCAY LE MALE a présenté différents projets dont deux ont été retenus par le bureau de la CCEV.

Le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'engagement des dépenses et de solliciter les aides financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient les projets d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique d'un montant estimatif de 22 000 € HT et l'installation d'un rucher pour un coût de 1 710 € HT.
- Sollicite Monsieur le Président de la communauté de Communes Ecueillé-Valencay pour l'inscription de ces projets au programme de la TEPCV 2^{ème} phase afin de bénéficier des aides financières suivantes : 53 % pour le véhicule électrique soit 11.600 € et de 80 % pour le rucher soit 1.368 €.

Construction d'un pôle secondaire de santé – attribution des marchés de travaux.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 septembre 2016 une procédure de consultation d'entreprises sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancée pour la construction d'un pôle secondaire de santé. Le montant estimatif des travaux chiffré par Monsieur LE NAHENEK architecte et maître d'œuvre du projet, s'élève à 390 000 € HT.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie les 25 novembre 2016 et 09 mars 2017, et le rapport d'analyse des offres, rédigé par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- attribue les marchés aux entreprises suivantes :

| LOT N°/CORPS D'ETAT | ENTREPRISES | MONTANT HT |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Lot n° 1 : Gros-œuvre – VRD + 2 Options | MARTIN 36 LUCAY LE MALE | 104 781.33 € 9 400.00 € |
| Lot n° 2 – charpente et Bardage Bois – Couverture – Zinguerie | MAYE & FILS 36 VALENCAY | 51 315.79 € |
| Lot n° 3 – Menuiseries Extérieures Aluminium – Fermetures | MOREAU – 36 CLUIS | 26 920.18 € |
| Lot n° 4 – Plâtrerie sèche – Isolation | ADIL SARL – 37 TOURS | 25 840.46 € |
| Lot n° 5 – Menuiserie intérieure bois | DESPRES 36 LUCAY LE MALE | 18 584.00 € |
| Lot n° 6 – Electricité + option | BOURDEIX 36 VALENCAY | 20 790.80 € 1 494.00 € |
| Lot n° 7 – Plomberie Sanitaire – ECS | TUNZINI 36 LUCAY LE MALE | 25 918.89 € |
| Lot n° 8 – Chauffage – ventilation | TUNZINI 36 LUCAY LE MALE | 35 436.88 € |
| Lot n° 9 – Carrelage – Faïence | ABC CARRELAGE 36 SAINTE FAUSTE | 17 926.00 € |
| Lot n° 10 – Peinture – Revêtements muraux | FL PEINTURE 36 LUCAY LE MALE | 9 668.44 € |

| | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| Lot n° 11 – Faux-Plafonds | ADIL SARL 37 TOURS | 6 699.62 € |
| TOTAL HT : | | 354 776.39€ |
| Tva 20.00 % : | | 70 955.28 € |
| TOTAL TTC : | | 425 731.67 € |

- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Convention de partenariat micro-crédit.

Monsieur le Maire expose que la convention de partenariat souscrite avec Indre Initiative pour favoriser le micro crédit personnel garanti est arrivée à échéance le 31/12/2016. Initiative Indre propose de renouveler cette convention triennale pour 2017-2019 afin de soutenir le micro-crédit et sollicite une participation financière de 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Considérant les aides apportées aux familles grâce à l'évolution du micro-crédit pour les aider à développer leur projet ou à surmonter des difficultés personnelles,

Accepte le renouvellement de la convention de partenariat triennal 2017/2019 et alloue une aide financière annuelle de 500 € à Initiative Indre - Réseau départemental du Micro-Crédit 2 bis rue Descartes - 36000 CHATEAUROUX

Transformation de postes.

Compte tenu de l'évolution de la complexité des tâches confiées au personnel des différents services de la commune, le conseil municipal décide la transformation de postes suivants, à compter du 1^{er} avril 2017 :

| Poste actuel | Nombre | Poste transformé | Nombre | Durée hebdomadaire |
|---|--------|---|--------|--------------------|
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 2 | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 2 | 35 h |
| Adjoint administratif | 1 | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 1 | 35 h |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | Rédacteur | 1 | 35 h |

Indemnité des élus à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017),
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant le souhait des élus de maintenir le taux fixé par délibération en date du 7 avril 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le montant des indemnités du Maire et des Adjointes, applicable au 1^{er} janvier 2017, représentant un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et fixé comme suit :

- Indemnité du Maire : 40 %
- Indemnité des adjoints :
 - 1^{er} adjoint : 13.20 %
 - 2^{ème} adjoint : 14.90 %
 - 3^{ème} adjoint : 16.50 %
 - 4^{ème} adjoint : 14.90 %

Cotisation au service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay en Berry.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur le Président du Pays de Valençay en Berry sollicitant une augmentation de la cotisation annuelle au service instructeur du droit des sols pour financer en partie l'acquisition d'un logiciel d'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme, en lien avec la cartographie numérique, d'un montant de 12 000 €.

Il précise que cette cotisation serait portée de 1.43 € à 1.96 € par habitant, uniquement pour l'année 2017, elle repasserait à son taux normal les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il est indispensable que le Pays de Valençay puisse s'équiper du matériel nécessaire à l'instruction des documents d'urbanisme,

- Emet un avis favorable à l'augmentation de la cotisation au service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay, fixée à 1.96 € par habitant pour l'année 2017 uniquement.

Questions diverses :

Travaux réalisés par le Département.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental confirmant l'engagement du Département pour la réfection de la chaussée en travers d'agglomération sur les RD 960 et 22b pour un montant de 117 000 €. Il précise que ces travaux sont inscrits dans le cadre du réaménagement du centre bourg.